

à Saint
Sauveur

Juillet 2015 • n° 3

votre magazine



SAINT-SAUVEUR EN FÊTE

Du 22 au 25 juillet 2015

Dossier

Les services
techniques
communaux

Mairie de Saint-Sauveur
05 34 27 31 68 • accueil.msts@orange.fr



Édito



L'édition du Bulletin Municipal, en cette période estivale, est l'occasion de faire une rétrospective des activités significatives du printemps mais surtout, d'évoquer les festivités qui vont vous être proposées ce dernier week-end de juillet, pour notre Fête Locale. C'est avec beaucoup de dévouement, de compétences et de sérieux que notre comité des fêtes nous a concocté un programme ambitieux et riche!

Bien que cette période de grandes chaleurs et de désir d'ailleurs soit plus propice aux rêves de vacances, au calme et à la détente, elle n'en est pas moins besogneuse et mise à profit par vos élus pour continuer à travailler sur les projets en cours et surtout réfléchir aux nombreuses incidences générées par la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE)

Les intercommunalités voient leurs compétences renforcées.

La fusion de notre Communauté de Communes du Frontonnais avec nos amis et voisins de la Communauté de Communes de Val d'Aigo (Villemur) est fortement envisagée dans un avenir proche et va nécessiter une attention toute particulière.

Dans le même esprit d'organisation territoriale, les Communautés de Communes des Coteaux de Cadours, de Save & Garonne, du Frontonnais, de Val d'Aigo, des Coteaux du Girou et des Coteaux de Bellevue ont décidé de s'organiser autour d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Cette nouvelle structure, représentera une véritable interface entre les communautés de communes et les communautés d'agglomération, et permettra de mettre en œuvre des projets communs et solidaires sur une échelle plus vaste et plus pertinente.

Mes collègues, présidents de ces différentes communautés de communes m'ont confié la tâche sensible d'organiser les débats et de préparer toutes les démarches administratives relatives à la création de cette nouvelle infrastructure territoriale. A ce jour, toutes les communautés ont délibéré favorablement pour cette création, à l'exception de la Communauté de Save et Garonne qui délibèrera début septembre.

Nous aurons l'occasion, dans nos prochaines éditions, de communiquer largement sur ce nouveau découpage territorial, ses enjeux, et les nouvelles dispositions politiques qui en découleront et qui inévitablement impacteront notre organisation communale.

En attendant, profitons de cette belle période d'été !

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances, et pour bien vous y préparer, venez prendre un bon moment de détente à notre fête locale où nous vous attendons très nombreux !

Philippe PETIT

Sommaire

	3	Infos municipales
	5	Enfance
	8	Intercommunalité
	9	Environnement
	10	DOSSIER – Services techniques communaux
	12	Civisme et sécurité
	14	Retour en Images
	16	Social
	19	Vie associative
	22	Agenda • État Civil
	27	Paroles données



À Saint-Sauveur
Édité par la Mairie de Saint-Sauveur
05 34 27 31 68
accueil.msts@orange.fr

Directeur de la publication :
Philippe PETIT
Responsable de la publication :
Marina DAILLUT

Création, réalisation
et impression :
Evoluprint à Bruguères
Crédits photos © Fotolia

Urbanisme

Avancement de la deuxième modification du PLU

Lors de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 25 juin 2015, la 2^e modification du PLU a été soumise à l'approbation des membres du conseil municipal. La délibération correspondante sera affichée au point d'affichage extérieur pendant un mois.

Cette modification concerne l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur de la commune situé au carrefour de la route de Toulouse/Fronton (RD4) et de la route de Cépet (RD20).

Elle devrait permettre l'implantation d'une petite surface commerciale complétée par de petits commerces de proximité faisant à ce jour cruellement défaut sur notre commune.

Le site accueillera également des petits collectifs d'habitation et des maisons individuelles représentant au total environ 100 logements destinés à la location et à la vente. Un certain quota de ces logements sera réservé à des logements sociaux.



Entretien des propriétés bâties et non bâties des bâtiments, de leurs abords et des clôtures

Extrait du Règlement Sanitaire Départemental - Article 32 complété par les articles R.1334-7 et R.1334-14 et suivants du nouveau Code de la Santé Publique :

« Les propriétaires et les occupants d'un immeuble, bâti ou non, sont tenus d'assurer, dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des terrains, des bâtiments, de leurs abords et des clôtures. Les travaux d'entretien doivent être exécutés périodiquement et toute détérioration imprévue de nature à porter un préjudice à la santé des personnes doit faire sans délai l'objet d'une réparation au moins provisoire. »



Conformément à l'article ci-dessus et en prévision des fortes chaleurs estivales favorisant les risques d'incendie, afin de préserver au mieux la sécurité des biens et des personnes, il est rappelé à tous les propriétaires de terrains bâtis ou non bâtis qu'il leur appartient d'entretenir leurs propriétés.

L'article L. 2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au maire de mettre en demeure le propriétaire de remettre en état son terrain. En cas de risque avéré, ce même article permet au maire de la commune de faire procéder d'office à l'exécution des travaux nécessaires à la remise en état aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit, si ceux-ci ne donnent pas suite à la mise en demeure.

Infos municipales

Travaux soumis à autorisation

Tous travaux de construction, d'aménagement ou autres (changement de destination d'un bien, démolition, clôtures, modification de travaux en cours de chantier) sont soumis à l'autorisation préalable de la commune. - Articles L421-1, L421-2, L421-3 et L421-4 du Code de l'Urbanisme

Pour tout renseignement, contacter :

**Cécile SAINVET 05 34 27 92 62
ou urbanisme.msts@orange.fr**

**Tous les jours de 9h à 12h sauf le mercredi et samedi matin.
Les après-midi sur rendez-vous uniquement.**



En effet, lors de la vente de biens bâtis (bâtiments divers, maisons individuelles et leurs annexes - abri, garage, piscine, ...), les notaires demandent au vendeur de produire un certificat de conformité par lequel la commune atteste que la ou les constructions objet de la transaction sont conformes aux autorisations dont elles ont fait l'objet.

A défaut d'autorisation, les travaux exécutés sans avoir été autorisés au préalable par un permis de construire, une déclaration préalable, un permis d'aménager ou un permis de démolir ainsi que les travaux non conformes à l'autorisation délivrée, constituent un délit et sont passibles de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

A connaissance de tels faits, le Maire en sa qualité d'officier de police judiciaire est tenu de faire constater l'infraction et de faire dresser un procès-verbal.

La Nouvelle Station d'Épuration



Des travaux d'envergure !

Commencés le 9 mars 2015 par la création du réseau de transfert entre la station actuelle et la nouvelle, les travaux de construction de notre future S.T.E.P ont débuté le 15 juin 2015 sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement (S.M.E.A).

Le chantier doit durer 9 mois, puis 3 mois d'essais seront nécessaires à sa mise en service.

Décisions municipales

Principales délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 juin 2015

- ✓ Demande de subvention pour les acquisitions de matériel et travaux - jeux extérieurs cour école maternelle
- ✓ Demande de subvention pour les acquisitions de matériel et travaux - local de rangement école
- ✓ Signature d'une convention avec le Conseil Départemental - subvention complexe sportif
- ✓ Signature de conventions d'objectifs et de financement avec la CAF 31
- ✓ Modification du périmètre de compétence du SITPA (Syndicat Intercommunal du Transport des Personnes Agées)
- ✓ Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une aide au NEPAL
- ✓ Adhésion au groupement de commande coordonné par le SDEHG pour l'achat d'électricité
- ✓ Avis de la commune de Saint-Sauveur sur le transfert de la compétence «communications électroniques» à la Communauté de Communes du Frontonnais

Séance du 25 juin 2015

- ✓ Approbation de la 2^e modification du PLU : ouverture de la zone à urbaniser (AUo) au carrefour de la RD20/RD4

École Saint-Guillaume

Classe découverte cirque

Les élèves des classes CP/CE1 et CE2 de l'école Saint-Guillaume font leur cirque !

Au mois de mars 2015, 60 élèves et leurs enseignants ont séjourné dans un superbe environnement au pied du trésor de Rennes le Château dans l'Aude.

Tous ont participé aux activités artistiques proposées par l'association Ribambelle pour cette classe de 3 jours à dominante cirque :

- équilibre et jonglage (fil, boule, pyramides... assiettes chinoises, balles, cerceaux et diabolos)
- ateliers clown et magie

Le programme du séjour a permis de révéler des talents mais aussi de développer l'autonomie et la Solidarité entre les enfants des différentes classes. Le vivre ensemble était au rendez-vous et, heureux et grandis, chacun a pu regagner l'école des souvenirs plein la tête. Ils sont aujourd'hui fiers de préparer ensemble le spectacle de fin d'année.



Les élèves de l'école saint-guillaume donnent de la voix !

Les élèves de la classe TPS/PS MS de maternelle et la classe de CE2 ont mené un projet musical cette année scolaire 2014-15 dans le cadre du projet d'école sur les Arts. Petits et grands ont écrit ensemble le texte d'une chanson sur le thème de la Solidarité. Un professionnel est intervenu sur l'école pour la mettre en musique et faire répéter les deux classes : le groupe « Génération 2015 » est né et a enregistré sa chanson dans un véritable studio d'enregistrement.



École Charles Mouly

Classe transplantée : une semaine à Vielle Aure avec les Ce1 - Ce2

« Nous sommes partis dans les Pyrénées à Vielle Aure, pendant une semaine. Là-bas, le temps plutôt moyen ne nous a pas empêchés de nous amuser et de découvrir plein de choses !

Nous avons visité une chèvrerie, une mine de manganèse, la Maison du Parc National des Pyrénées, et le Gouffre d'Esparros. Nous avons aussi fait un rallye-photo dans le village, une grande randonnée et de l'escalade. Le soir, nous avons vu un diaporama sur les Pyrénées, nous avons fait des jeux de société, nous avons écouté des contes, et le dernier soir : la boum !

- « Mon moment préféré, c'est le gouffre d'Esparros parce que c'était vraiment beau. C'était trop joli les fistuleuses et les excentriques(1) ! » - Gaël M. CE2

- « J'ai bien aimé l'escalade, quand on a fait de la tyrolienne en sortant de la fenêtre d'une chambre ! » - Maéva M. CE1.

- « Ce que j'ai préféré, c'est quand j'ai fait de l'escalade et le rappel parce qu'il y

avait de la difficulté, et c'était très très très bien ! » - Antoine B. CE2

- « C'est la soirée conte qui m'a fait le plus rire. » - Emma N. CE1.

- « J'ai adoré quand on a vu la chauve-souris dans le gouffre. Et le barrage m'a impressionné ! » - Edgar G. CE2

- « J'ai préféré la randonnée : on a vu des cascades, un grand lac et des moutons. » - Charline A. CE1.

- « Mon meilleur souvenir, c'est quand on a fait une course d'orientation dans le village de Vielle Aure. » - Tyméo B. CE2

- « J'ai adoré le Gouffre d'Esparros, avec les stalactites et les stalagmites. » - Inès C. CE1.

- « Ce que j'ai préféré, c'est à la chèvrerie, quand j'ai donné le biberon à une chèvre. » - Anaïs V. CE2

Une fistuleuse est une fine stalactite formée d'un tube naturel de concrétion de calcite au sein duquel circule l'eau d'infiltration. Certaines fistuleuses évoluent en excentriques.



Activités scolaires et extrascolaires : votre enfant est-il bien assuré ?

A chaque rentrée scolaire, l'établissement fréquenté par votre enfant ainsi que la municipalité vous réclament une attestation scolaire.

A quoi sert-elle exactement et quelle couverture est obligatoire pour vos enfants ?

Elle est obligatoire pour les activités facultatives proposées par l'école (sorties pédagogiques, spectacles, classes transplantées...). Aussi, le directeur peut parfaitement refuser la participation d'un élève à une sortie ou à un voyage s'il ne présente pas les garanties d'assurance suffisantes.

Les garanties proposées par les assurances portent sur :

- la responsabilité civile qui couvre les dommages que vos enfants peuvent provoquer

- l'individuelle accident pour les dommages dont votre enfant peut être victime.

En général les assurances scolaires comprennent les deux garanties, mais ce n'est pas systématique.

Assurez-vous donc que votre contrat d'assurance comprend bien l'individuelle accident si vous souhaitez être couvert pour les dommages subis par votre enfant (s'il se blesse tout seul par exemple).

Les assurances proposent en général deux formules d'assurance scolaire :

- une formule de base « scolaire et trajet ». Attention, le trajet doit être direct : un détour par le parc ou un crochet chez un copain et l'assurance ne joue plus.

- une formule nommée « extrascolaire » qui couvre l'enfant 24h/24 toute l'année et ce, en toutes circonstances.

La formule extrascolaire permet donc à votre enfant d'être couvert pendant les temps d'activités périscolaire matin/midi/soir et du mercredi (TAP et ALAE). C'est pourquoi la municipalité est également vigilante sur le type de garantie que vous avez souscrite afin que votre enfant puisse fréquenter les services communaux en toute sérénité, et participer aux sorties proposées.

Nota bene

Cette formule garantit également les activités sportives, associatives, familiales..



De nouveaux horaires pour la rentrée 2015

Dans un souci d'harmonisation, le Conseil d'Ecole du 3^e trimestre a voté pour la rentrée 2015 de nouveaux horaires

A compter du mois de septembre : → du lundi au vendredi : 9h – 12h et 13h45-16h
→ le mercredi : de 9h à 12h

Intercommunalité

Environnement et solidarité : la CCF solidaire de la Côte d'Ivoire.



La Côte d'Ivoire engagée dans une gestion rationnelle de ses déchets.

La Communauté de Communes du Frontonnais l'accompagne de façon concrète dans sa politique générale de lutte contre l'insalubrité.

Monsieur PETIT, Président de la Communauté de Communes du Frontonnais, le Docteur Rémi Allah-Kouadio, Ministre ivoirien de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, accompagné de Monsieur Gildas Simy, responsable du Fonds de Financement des Programmes de Salubrité Urbaine ivoirien, ont formalisé un partenariat étroit par la signature le 1er juin 2015 d'une convention qui en régit les modalités.

Comment est né ce projet ? Une seconde vie pour les anciens containers !

La CCF élargit son système de collecte des déchets en passant au tri sélectif en porte à porte et points de regroupement dès septembre 2015 pour l'ensemble de son territoire. La distribution des containers a déjà commencé dans les communes non encore équipées.

Tous les anciens containers de regroupement à 4 roues qui ne seront plus utilisés, seront récupérés et cédés à l'Etat Ivoirien qui pourra ainsi sensibiliser et mobiliser les populations à l'impact du traitement des déchets sur l'environnement.



Pourquoi la Côte d'Ivoire ?

La Côte d'Ivoire mène un important travail pour instaurer un système de collecte des déchets garantissant hygiène et salubrité à sa population. Comme l'a rappelé le Ministre, l'aide de la Communauté de communes du Frontonnais est précieuse.

La signature de cette convention a nécessité plusieurs mois de préparation, et l'on parle de former des intermédiaires ivoiriens par les agents de la CCF en matière d'utilisation technique du matériel fourni.

Un volet pédagogique à réfléchir...

Dans le cadre du développement durable, il paraît primordial de sensibiliser les générations futures. Nos élus locaux et la délégation ivoirienne évoquaient l'idée d'une campagne de sensibilisation en milieu scolaire ivoirien menée par la CCF. Une piste parmi d'autres à étudier... et à suivre.

Le ministre remerciait la population du Frontonnais pour son élan solidaire, et Monsieur PETIT évoquait sa fierté de participer à cette belle initiative dont la CCF ne manquera pas de communiquer sur son évolution.



Les animateurs proposent une programmation pour l'été 2015 particulièrement riche : des sorties, des séjours... et un festival annuel qui se déroulera cette année à Saint-Sauveur.

Retrouvez toutes les informations et le programme d'activités de l'été 2015 sur le site internet de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Jeunesse

le festival des CAJ du territoire aura lieu cette année à Saint-Sauveur au mois d'octobre.

Des informations vous seront communiquées à la rentrée.



<http://www.cc-dufrontonnais.fr/> à la rubrique solidarité/enfance-et-jeunesse/caj

Insectes dangereux moustiques, frelons, le retour

Le moustique tigre

Un moustique, vecteur de maladies

C'est lui, *Aedes albopictus*, communément appelé « moustique tigre », qui véhicule les virus du chikungunya et de la dengue.

Installé en France depuis 2004, il n'a cessé de se propager et a envahi 18 départements du Sud de la France en 10 ans.

L'infection suit un parcours simple mais ravageur :

- Une personne infectée dans une zone à risques se fait piquer par un moustique vecteur, pendant une phase de la maladie avérée.
- Le moustique infecté peut alors piquer d'autres personnes qui seront à leur tour infectées par ce virus, et propager rapidement la maladie jusqu'à provoquer une épidémie.



Pour plus d'informations sur les risques et les préventions :
<http://www.sante.gouv.fr/moustiques-vecteurs-de-maladies.html>
ou <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/maladies-moustiques/index.asp>

Le frelon asiatique

Son origine

Originaire d'Asie tropicale le *Vespa velutina nigrithorax* est une des 23 espèces de frelon recensées au monde. En France, le *Vespa velutina* est plus communément appelé « frelon asiatique ».

Contrairement au nid du frelon européen (*Vespa crabro*) souvent installé dans le tronc d'un arbre mort, le nid du frelon est le plus souvent construit tout en haut d'un arbre. Sa forme sphérique et blanchâtre est caractéristique et facilement reconnaissable.

Attention :

- les frelons attaquent tout intrus (l'homme y compris) à moins de 5 mètres du nid.
- les piqûres chez certains humains peuvent entraîner l'obstruction des voies respiratoires et un choc cardiovasculaire parfois mortel.

Les nids de frelon sont dangereux. Il est recommandé de les détruire pour éviter leur essaimage ou leur dispersion. Des consignes de prudence doivent être respectées.

Au vu de la dangerosité, pour toute intervention sur un nid, le mieux est de faire appel à des professionnels dont vous pouvez vous procurer la liste des professionnels auprès de la FREDEC Midi-Pyrénées (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles des Cultures de Midi-Pyrénées) :

Le frelon est omnivore et prédateur de mouches et d'abeilles et peut détruire une ruche entière.



Contact :
Fredec Midi-Pyrénées
05.62.19.22.30
fredec@fredec-mp.com
<http://www.fredec-mp.com>



Ramassage Encombrants et déchets verts

PROCHAINS RAMASSAGES

- **Déchets verts :**
 - 28 juillet
 - 11 août
 - 8 septembre
 - 6 octobre
- **Encombrants :**
 - 7 septembre

Dossier

Les services techniques

Tous les jours, nous croisons dans les rues de notre village les agents des services techniques.

Mais qui sont-ils et que font-ils exactement ?

Focus sur ceux que l'on croit bien connaître...

Une équipe

Supervisée par Olivier CORACIN, Adjoint en charge de la voirie, l'équipe se compose de :

- Marc LALANZA, responsable du service,
- Jean-Claude PAPAIX, agent responsable de l'entretien des bâtiments communaux,
- Viviane AUGUSTIN et Christophe TEYRET, agents en charge de l'entretien des espaces verts,
- Gabriel SANCHEZ, agent polyvalent,
- Laurence ALBENQUE, chargée de la gestion administrative.

De haut en bas et de gauche à droite :

*Gabriel Sanchez – Viviane Augustin – Laurence Albenque
Marc Lanza – Christophe Teyret – Jean-Claude Papaix*



Des missions

- **entretien des espaces verts** dits « clos », tels que terrains de foot, complexe associatif, école... les autres espaces verts étant pris en charge par la Communauté de Communes du Frontonnais.
- **entretien des bâtiments communaux** : mairie, école, complexe associatif, salle des fêtes, logements communaux, cimetière...
- **interventions d'urgence** : tempête, enneigement...

Et en annexe :

- **aide à l'organisation de manifestations communales et associatives**
 - o installation du podium, des tables lors des kermesses et fête locale...
- **Prêt de matériel aux particuliers.**

A noter : l'entretien des voies communales relève de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Des équipements

Les services techniques sont dotés de moyens conséquents auxquels la municipalité accorde le plus grand soin avec :

- Des locaux excentrés situés chemin du Joug qui abritent un équipement et du matériel performant et adapté : tondeuse KUBOTA, tracteur KUBOTA doté d'un équipement de déneigement, des véhicules (camion, fourgonnette, véhicule équipé pour effectuer des dépannages).
- Ces locaux comprennent également un bureau, un espace de convivialité, et les obligatoires et indispensables sanitaires hommes/femmes.



Leurs dernières interventions



- **Rénovation** complète du logement situé 1 impasse du Fort à « l'ancien presbytère » : peintures, électricité, plomberie
- **Nettoyage** (élimination de la mousse) du toit du lavoir
- **Peinture** des avant-toits et menuiseries de la mairie

Chaque été, les agents assurent des **travaux d'entretien et de rénovation** à l'école publique Charles Mouly (peinture, électricité, jeux de cour...)



Interview d'Olivier Coracin

Quels sont vos objectifs à terme concernant les missions de ce service dont vous êtes l'adjoint référent ?



«Lors de la création de la Communauté de Communes du Frontonnais en janvier 2013, les services techniques de Saint-Sauveur ont vu certaines de leurs compétences transférées (entretien des voies et des espaces verts dits « ou-

verts »), et avec elles, 3 agents communaux nous ont quittés.

L'organisation de ce service a dû être repensée, et les fonctions des agents amenées à évoluer. Mon objectif à court et moyen terme est de rendre les agents des services techniques encore plus polyvalents. Des formations spécifiques leur seront proposées à cet effet. Ainsi, les travaux jusqu'à présent sous-traités à des entreprises tels que la plomberie ou l'électricité, seront désormais assurés par nos propres agents.

Le champ de compétences de ces derniers va s'élargir, et ce pôle travaillera de plus en plus en autonomie. Ceci va dans le sens d'une dépense publique maîtrisée.»

Contact :
Laurence ALBENQUE
05 34 27 92 66 ou
secretariat-services-techniques.
msts@orange.fr



Civisme et Sécurité

Voisins vigilants, un engagement solidaire

La gendarmerie nationale mène régulièrement des campagnes d'information et de prévention sur ce sujet. Deux réunions d'information sur cette démarche citoyenne ont été proposées les lundi 29 juin et mardi 7 juillet 2015 à la mairie.

Lors de ces réunions ont été abordés la démarche globale de l'opération ainsi que les conseils et consignes de sécurité préconisées par ce dispositif.



Notre garde-champêtre vous communique quelques principes de précautions



Rondes de surveillance :

Autre façon de limiter les risques de cambriolage ou les « visites indésirables » : **les rondes de surveillance** mises en place par la gendarmerie de Saint-Jory et/ou le garde-champêtre de Saint-Sauveur.

Comment procéder ?

Signalez votre départ en vacances au garde-champêtre de Saint-Sauveur qui partagera cette information avec la gendarmerie de Saint-Jory. Des patrouilles de surveillance seront effectuées de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Les bons réflexes :

Avant de partir

Faites relayer votre courrier par une personne de confiance afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseil auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez tous vos objets de valeur (bijoux, tableaux, œuvres d'art...). Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances, ne tentez pas les voleurs !

Ne laissez pas à bord de votre automobile stationnée : sacs à mains, objets de valeur, téléphones portables, cartes bancaires, chéquiers, et tout objet apparent qui pourrait susciter la convoitise. N'oubliez pas de fermer les vitres, même sous une chaleur importante. Verrouillez les portes de votre véhicule, bloquez le volant, enlevez votre autoradio ou la façade de celui-ci.

Coupez le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour quelques instants pour donner, par exemple, un renseignement à une tierce personne ou lors d'un « accrochage » avec un véhicule qui vous aurait percuté.

Fermez votre location, caravane, habitation avant votre départ à la plage ou en ville. Evitez également de dormir fenêtres ouvertes la nuit, même si votre chambre à coucher est située aux étages supérieurs d'un immeuble.

Gardez sur vous vos moyens de paiement, clés de véhicule, téléphones, etc. Si vous prenez vos repas dans le jardin, veillez à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement et ne laissez pas les clés de votre véhicule à l'entrée.

Ces quelques conseils de sécurité qui semblent évidents doivent vous permettre de passer de bonnes vacances !

Par ailleurs, la gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer de votre départ. Cette demande renseignée doit être déposée à la gendarmerie de Saint-Jory où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Contact :

Garde-champêtre : 06.16.31.37.39

Gendarmerie de Saint-Jory : 05 34 27 37 60



Attention aux accidents domestiques l'été

Prévention règles de sécurité

L'été est aussi le moment où les risques liés à la baignade, expositions solaires et autres accidents domestiques (grillades) sont les plus élevés.

Gilets de sauvetage



Exposition solaire



Barbecue



**NUMERO D'APPEL
D'URGENCE :**

112

Bien vivre à Saint-Sauveur

L'été est la saison propice pour vivre à l'extérieur de nombreuses activités (barbecue party, baignades, bricolage, jardinage...). Il est important de respecter la tranquillité des voisins : éviter les nuisances sonores dont nous n'avons pas toujours conscience.

Bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (...) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Faites preuve de civisme,
respectez vos voisins !!



Bruits de voisinage

Les bruits de voisinage peuvent avoir deux origines:

- le comportement des occupants des logements ou maisons,
- l'insuffisante isolation acoustique du bâtiment.

Le comportement des voisins

Il faut savoir que personne n'a le droit d'importuner ses voisins de jour comme de nuit.

Les auteurs de bruits dépassant les inconvénients normaux de voisinage peuvent être poursuivis et condamnés à une contravention.

Les bruits susceptibles d'être sanctionnés peuvent provenir de:

- télévision, chaîne hifi, conversation bruyante,
- tondeuses à gazon,
- appareils électroménagers,

- aboiements intempestifs et répétés.

Que faire en cas de gêne ?

Si vous êtes gêné par des bruits de voisinage, essayez dans un premier temps de régler le problème à l'amiable avec votre voisin (dialogue, courriers, saisie du syndic etc).

Si cette démarche n'a aucun effet, vous pouvez faire constater le bruit par la police ou la gendarmerie qui peut dresser un procès-verbal de constat d'infraction si elle estime le bruit excessif.

Si la gêne est particulièrement avérée et nuisible, une action en justice peut être intentée auprès du Procureur de la République, mais :



avant d'en arriver là, soyons respectueux et adoptons un comportement citoyen.

Les petites "souris"



Les petits "rats"



L'ensemble du "corps de ballet"



Miss Toulouse
et ses dauphines



Atelier chorégraphique : Le Gala

Le gala annuel de l'Atelier Chorégraphique s'est déroulé au Bascala le vendredi 5 juin avec le succès habituel. La présence de Miss Toulouse et ses dauphines a apporté à cet événement une note particulièrement appréciée de tous les spectateurs qui a mis en valeur le travail des professeurs et de l'ensemble des « élèves » grands et petits et l'implication sans limite des responsables de l'Atelier.



Comité des fêtes : Soirée Bodega

Sortie ALAE

Sortie au château de Bergues
(ferme pédagogique à Odars-31)

Le mercredi 17 juin, les enfants fréquentant l'accueil périscolaire sont partis à la recherche du trésor du château dans un magnifique parc de 3,5 ha.

Ils étaient répartis par groupe d'âge et avaient pour les aider à s'orienter des messages sonores, visuels et des photos adaptés à leurs niveaux.

Le soleil était au rendez-vous, le trésor a été trouvé et les enfants en sont tous revenus enchantés et ravis !





Judo : Le Tournoi des cinq continents

Commémoration du 8 mai 1945

La commémoration du 8 mai 1945 a donné lieu à une cérémonie au monument aux morts, en présence des Drapeaux du Canton, des enfants des écoles et d'une assistance toujours assidue. Ce moment de recueillement a été ponctué comme à l'accoutumée par les différents discours officiels, les chants des enfants et le dépôt de gerbe de la municipalité.

Cette année M. et Mme POTRON ont mis à l'honneur les décorations et médailles obtenues par M. POTRON père lors de ses actions dans les différents combats auxquels il a participé. Cette présentation a beaucoup intéressé les enfants. Ce fut un moment particulièrement émouvant.



Action Sociale et Solidarité

Canicule

Recensement des personnes vulnérables

En cas de déclenchement du Plan Départemental de Canicule, la mairie informe toutes les personnes isolées, âgées ou handicapées. Elles peuvent alors demander le passage d'un agent communal à leur domicile pendant toute la durée de la canicule.

Pour cela, il suffit de s'inscrire à l'accueil de la mairie ou par internet via le site de la mairie : www.ville-saint-sauveur.fr/ en téléchargeant le bulletin d'inscription disponible depuis la page d'accueil et en le retournant par courriel à : ccas.msts@orange.fr

Les inscriptions sont consignées sur un registre confidentiel.

Indépendamment de ce recensement, il est impératif de suivre au quotidien toutes les consignes d'usage largement diffusées à cet effet.

FORTES CHALEURS, CANICULE : ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?

JE BOIS RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

Je mouille mon corps et je me ventile

Je mange en quantité suffisante

J'évite les efforts physiques

Je ne bois pas d'alcool

Je maintiens ma maison au frais : je ferme les volets le jour

Je donne et je prends des nouvelles de mes proches

ATTENTION
Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.



La plateforme téléphonique Canicule Info Service vous informe au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France) du lundi au samedi de 8h à 20 h

Vous pouvez également retrouver toutes ces informations sur le site de l'INPES à la rubrique « espaces thématiques » sous-rubrique « risques climatiques »

Téléassistance 31, la solidarité au bout du fil

Afin de favoriser le maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place un service gratuit de téléassistance.



De quoi s'agit-il exactement ?

Une télécommande vous permet d'alerter à distance un standard téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Celui-ci vous rappelle aussitôt :

- si vous êtes en mesure de répondre, l'agent fera le point et prendra avec vous les dispositions nécessaires,
- si vous n'êtes pas en mesure de répondre (chute éloignée du téléphone, perte de connaissance...), la procédure d'urgence est alors lancée. Les contacts inscrits dans votre dossier sont appelés : enfants, petits-enfants, voisins, amis, médecins,....

Concrètement, comment cela fonctionne ?

Chez vous :

vous serez équipé(e) d'un système simple : un appareil placé près du téléphone + une télécommande sous forme de pendentif ou de bracelet qui vous permet d'appeler le central téléphonique

Après du Conseil Départemental :

- un standard avec des centrales de réception d'appels 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour plus de renseignements :
Conseil Départemental de la Haute-Garonne.
Service Téléassistance 31 :
05.34.33.32.04 (numéro vert)
dossiers disponibles en mairie



Action Sociale et Solidarité

Secours populaire

Les vacances sont synonymes pour beaucoup d'entre nous d'insouciance et de bien-être. Tout le monde n'est hélas pas logé à la même enseigne et c'est en pensant aux plus démunis que le Secours Populaire a organisé le samedi 13 juin dernier une grande braderie dans les locaux situés rue de la Paix. Pour quelques euros, on pouvait y trouver vêtements, vaisselle, bibelots, jouets et par-dessus tout le plaisir suprême de rendre service, car tous les bénéfices réalisés se transformeront en aides de toutes sortes pour les plus défavorisés de nos concitoyens.

Fermeture annuelle :

Comme chaque été, le Secours Populaire sera fermé un mois à compter du 1^{er} août 2015. Il réouvrira ses portes le 27 août 2015.



Contact :

Secours Populaire 4 rue de la Paix – Saint-Sauveur
05.62.79.04.66 / secours.pop-st-sauveur@orange.fr
Tous les jeudis de 9h à 15h.



Rappel : Le Secours Populaire vous accueille en toute discrétion. Tous les bénévoles y sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous rejoindre !



Secours catholique

Carême solidaire à l'école saint-guillaume

Le vendredi saint, l'école Saint-Guillaume s'est mobilisée autour d'une action en faveur du Secours Catholique. Tous les élèves ont collecté des produits d'hygiène pour bébés.

Ces biens précieux nous ont permis d'aider des familles, avec des enfants, en état de situation précaire.

Nous remercions les enfants et leurs parents très chaleureusement pour leurs dons.

Un grand merci au personnel enseignant de l'école Saint-Guillaume pour cette excellente initiative.

Fermeture annuelle :

Le Secours Catholique fermera ses portes du 20 juillet au 27 août 2015.

**Pour toute aide d'urgence pendant cette période,
un numéro : 06.38.89.85.92**

Contact :

Secours Catholique, Maison des Associations
2 rue de Verdun – 31790 SAINT-JORY - 06.38.89.85.92

Action Sociale et Solidarité

Les permanences de la maison Segquier à Fronton

Chaque semaine, des associations extérieures et organismes divers proposent des permanences d'information à la maison segquier de Fronton, au 51 rue Adrien Escudier. Il nous a paru opportun d'en rappeler le nom des associations qui y siègent et leur planning hebdomadaire.

Mission locale d'Aucamville

tous les lundis de 9h à 12h sur rdv au 05.61.70.25.40 (rdv directement auprès de la mission locale).

leur vocation :

s'adresser aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, qui souhaitent entamer ou poursuivre un parcours d'insertion professionnelle et développer leur autonomie. la mission locale apporte aux jeunes de 16 à 25 ans un accompagnement et des solutions personnalisées dans des domaines aussi variés que l'emploi, la formation, la santé, le logement, le transport ou les ressources.

C.D.A.D. Haute-garonne avocats (conseil départemental de l'accès aux droits)

les 2^e lundis de chaque mois de 15h à 18h sur rv (rdv auprès de mairie de Fronton au 05.62.79.92.10)

leur vocation :

promouvoir et soutenir les initiatives liées à :
l'information générale des personnes sur leurs droits et obligations,
- l'aide à l'accomplissement des démarches,
- la consultation juridique gratuite et l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles

A.M.F.P.A.D.

(aide aux mères, familles et personnes âgées à domicile)

les 2^e mardis de chaque mois de 14h à 16h sur rdv au 05.34.45.06.35 auprès de monique prat.

leur vocation :

apporter une aide à domicile aux personnes devant faire face à une maladie, hospitalisation, handicap, perte d'autonomie ou surcharge de travail (entretien du linge, préparation et aide aux repas, courses, toilette, surveillance...). une équipe de professionnels assure ces différents services.

La mutualité sociale agricole (M.S.A.)

les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rdv directement auprès de la M.S.A. au 05.61.82.94.50.

la carsat (ancienne CRAM)

les 3^e lundis de chaque mois de 14 à 16h sur rdv au 3960.infos retraite

Chasse

La chasse, le respect des personnes et des propriétés

Prenant en compte la sécurité des personnes, les terrains situés dans un rayon de 150 m autour de l'habitation ne font pas partie du territoire de l'ACCA.

Un propriétaire non chasseur peut s'opposer à la pratique de la chasse sur son territoire en raison de ses convictions personnelles.

Les territoires appartenant à l'Etat, les voies ferrées, les voies de circulation ne sont jamais inclus dans l'ACCA.

L'ACCA s'adapte constamment, c'est une structure vivante. Son fonctionnement basé sur le modèle de la loi de 1901 est l'exemple même de la démocratie associative. Elle est obligatoirement régie par des statuts, un règlement intérieur et un règlement de chasse. Elle est en concertation avec tous les usagers de la nature (agriculteurs, randonneurs). Elle fonctionne sous l'autorité du préfet.

La chasse et la biodiversité.

La biodiversité, indispensable au maintien des processus d'évolution du monde vivant est menacée de nos jours par l'urbanisation galopante et l'augmentation incessante des infrastructures, qui fragmentent ou détruisent les habitats et font disparaître de nombreux espaces d'utilité environnementale. **Les chasseurs ont le devoir de réparer les dégâts causés à la nature.** Par leurs interventions quotidiennes sur le terrain, ils agissent pour la restauration du patrimoine naturel favorable à la reproduction des espèces. Les chasseurs participent à la sauvegarde d'espèces menacées, régulent les



prédateurs. **La chasse est écologique** car elle accorde une valeur prioritaire à la conservation des écosystèmes et des milieux.

Contact : Michel TROPINI

☎ 06.16.64.51.60

✉ m.tropini@sfr.fr



Théâtre : Les Gal'abrials

Immense succès des Gal'Abrials dans leur fief de Saint Sauveur pour leur pièce "Vacances de rêve". Ce sont plus de 130 personnes qui durant près de deux heures ont ri aux éclats de cette aventure tout à fait particulière, allant de surprise en surprise, de fausses pistes en quiproquos jusqu'à la scène finale que nul n'aurait pu imaginer. Une belle comédie certes ! Mais aussi et surtout d'excellents comédiens, bien dans leurs rôles, impliqués, incarnant à merveille des personnages improbables et attachants. Le public ne s'y est pas trompé qui est resté nombreux à la fin du spectacle pour partager avec les comédiens le pot de l'amitié. Pour les Gal'Abrials l'aventure de "Vacances de rêve" se poursuit. Après le festival du théâtre de Brassac(09) en juin, ils donneront de nombreuses représentations dans notre secteur dès la rentrée et seront à nouveau dans notre salle le 12 décembre. Ils ne doutent pas que le public sera à nouveau au rendez-vous.



Contact : Michel VERDOT

☎ 06.67.86.50.10



Vie associative

Club Ambiance

La vie continue...profitons-en!

Nous sommes tous et toutes très tristes. Sabine CADAMURO vient de partir rejoindre les Etoiles du Bel Canto. Même si depuis quelques années elle ne pouvait plus être parmi nous, nous gardons tous au cœur le souvenir d'une personne serviable et très gaie. Et que dire de son amour pour le chant ? Tout récemment nous quittait également Clémence Rapas, la Belle, toujours souriante. Mais la vie continue, et le Club est là pour nous permettre de se retrouver, se reconforter et organiser des activités qui privilégient les rencontres dans la joie et l'amitié ! Outre nos activités habituelles (loto, belote, jeux de cartes), nous organisons régulièrement des repas : repas de l'Amitié, Repas des Grands-Mères, sans oublier le Grand Repas Annuel avec une animation à la salle des fêtes. Sorties et voyages viennent compléter ces divertissements. Nous avons aussi la joie de participer aux repas organisés par les autres Clubs du Canton. Bref, de quoi se divertir et échanger !! Venez nous rejoindre avec votre sourire, votre bonne humeur... et vos idées !



Contact :

Aline DEL COL
05.61.09.52.41



École de musique

L'école de musique AREZZO nous communique son prochain évènement :

Le samedi 5 septembre aura lieu au complexe associatif la deuxième édition du festival AREZZO.

Quatre groupes se partageront la scène à partir de 19h00. La programmation définitive sera annoncée courant juillet).



Nouveau

Nous sommes fiers de vous présenter notre nouveau site internet !

www.arezzo-musique.fr

Forum des associations

FORUM

DES

ASSOCIATIONS



Samedi 5 septembre 2015

De 14h à 18 h - complexe associatif



Comme chaque année, vous y trouverez un accueil et tous les renseignements concernant les activités artistiques, sportives et culturelles auprès des responsables des différentes associations qui vous y attendent nombreux.

Echanges scolaires internationaux

Jeunes lycéens étrangers colombiens et allemands
cherchent une famille d'accueil



Ces échanges permettent une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constituent une expérience linguistique pour tous.

Si l'expérience vous intéresse, appelez vite le CEI (Centre d'Echanges Internationaux) qui s'occupe d'aider ses jeunes dans leurs démarches et leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

De jeunes lycéens viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée pour apprendre le français et découvrir notre culture, en immersion totale dans une famille française.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir.

Contact :

CEI-Centre Echanges
Internationaux :
Céline Gazel/ Toulouse
05.61.29.72.66/ 06.19.29.72.66
Bureau Coordinateur CEI :
02.99.20.06.14



URGENT

Paula, jeune colombienne de 15 ans, recherche une famille pour 4 mois à partir de septembre 2015.

D'autres, comme Tarek, jeune allemand, recherchent une famille pour l'année scolaire entière.

ÉTAT CIVIL

Du 1^{er} avril au 31 juin 2015

Naissances

- CAPITOU Lise Delphine Linda... 31 mai 2015
- CASENAVE Robin Jade..... 14 avril 2015
- SALESSES Faustine,
Dominique Claude..... 29 mai 2015

Mariages

- PAGANI Nathaëlle et KEMYSTETTER
Frédéric

Décès

- BIRABET Christian Gérard..... 18 mars 2015
- JULIEN Michel..... 10 juin 2015
- MONIÈS Hélène Jeanne
née GIRET..... 14 mars 2015
- CADAMURO Sabine
née PAROLIN..... 7 juin 2015
- VIRAZELS Catherine
née COURAUD..... 1^{er} juin 2015

Accueil mairie

- La mairie vous accueille les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- Le mercredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h, la mairie assure une permanence réservée aux administrés pour des démarches administratives courantes.
- le service urbanisme est ouvert : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, et **l'après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous uniquement.**
- Les permanences des samedis pendant les vacances scolaires et lors des ponts sont supprimées.

Agenda

3^e trimestre 2015



JUILLET

vendredi 24 au dimanche 26 juillet	FETE LOCALE organisée par le Comité des Fêtes
---	---

AOÛT

Samedi 29 août	REPAS DE RUE (rue de la Paix, des Péluts et rue Traversière) organisé par « Las Carriers »
-----------------------	--

SEPTEMBRE

Samedi 5 septembre de 14h à 18h	FORUM des Associations organisé par le Comité des Fêtes - salle des Fêtes et salles associatives
Samedi 5 septembre à partir de 19h	2 ^e FESTIVAL de musique organisé par AREZZO - parking du Complexe Associatif. Renseignements : Christophe BUREAU 06.23.04.74.09
Dimanche 20 septembre à 12h	REPAS DES AINES – organisé par la municipalité – salle des fêtes
Dimanche 27 septembre	VIDE-GRENIER du GLAP – parking salle des fêtes – renseignements M. GAREIL 05.61.35.55.23

OCTOBRE

Samedi 3 octobre	CONCOURS officiel de PETANQUE – parking salle des fêtes
Dimanche 11 octobre à 14h	LOTO annuel du Club Ambiance - salle des fêtes – renseignements Aline DEL COL 05.61.09.52.41
Dimanche 18 octobre de 14h à 19h	THE DANSANT organisé par l'Atelier Chorégraphique – salle des fêtes – renseignements Daniel CARRASCOSA 06.20.87.80.24

Permanences des Conseillers Départementaux

- Permanences des Conseillers Départementaux du Canton de Villemur : Ghislaine CABESSUT et Jean-Luc RAYSSEGUIER vous reçoivent lors de leurs permanences organisées sur Saint-Sauveur. Pour prendre un rendez-vous, téléphonez au 05.34.33.33.76 ou 05.34.33.15.06.

Le rendez-vous de Paola

Ce plat a été servi au restaurant scolaire le jeudi 4 juin 2015.



RECETTE :

Mélanger les épices, saupoudrez-en la viande dans un saladier, y ajouter 2 verres d'eau mélangée à du bouillon de boeuf et laisser mariner au frais plusieurs heures, voire une nuit.

Faire revenir les oignons émincés dans de l'huile d'olive, y ajouter la viande, et laisser cuire sur feu vif quelques minutes, en tournant de temps en temps.

Rajouter du bouillon jusqu'à couvrir légèrement la viande et faire mijoter à feu moyen et à couvert, pendant 1 heure en remuant de temps en temps.

A part, faire tremper les pruneaux dans un verre d'eau tiède.

Y rajouter le sucre et la cannelle, et faire cuire quelques minutes jusqu'à ce que l'eau s'évapore.

Faire griller les graines de sésame et les amandes dans une poêle ou au four, avec une larme d'huile. Une fois cuit, dresser la viande dans le plat à servir, napper de sauce et décorer avec les pruneaux, les amandes et les graines de sésame.

Ce mois-ci, je vous propose →

LE TAJINE DE MOUTON A LA MAROCAINE

de Nabila

LES INGREDIENTS :

- 1.500 kg de viande de mouton coupée en gros morceaux
- 300 gr de pruneaux dénoyautés
- 250 gr d'amandes entières émondées et pelées
- 4 oignons émincés
- ail, persil ou coriandre, graines de sésame
- 1/2 verre de sucre semoule, cannelle

Epices :

- 1 c à café de gingembre
- 1 pincée de safran ou de cumin
- 1 c à café de curcuma
- 1 pincée de cannelle
- sel, poivre

Cette recette vous est proposée avec du mouton mais vous pouvez également la préparer avec d'autres viandes telles que poulet, dinde, boeuf etc..



BON APPÉTIT A TOUS

Le chiffre :
1,45 m

C'est la taille du silure pêché récemment par Yves Delpont dans les eaux du Tarn !

Le silure est un poisson solitaire, omnivore et lucifuge (qui évite la lumière), vivant d'ordinaire dans les eaux les

plus profondes de son habitat. Cependant, son comportement peut évoluer exceptionnellement et l'on a pu voir des silures du Tarn « chassant » en pleine journée des pigeons venus s'abreuver sur les rives de la rivière. ?

Le silure vit en moyenne 20 ans. La période des amours se situe de mai à juillet dans des eaux à 20°C. La femelle peut pondre jusqu'à 500 œufs. Après avoir fécondé la femelle, le mâle reste deux jours avec elle et lui donne des coups de tête dans le ventre pour l'inciter à pondre. Si je n'étais pas si « lure », ce serait de la maltraitance !!

Retour sur le chiffre du mois d'avril : 139

Pour ceux qui ne l'ont pas trouvé, ce chiffre est inscrit au pied de l'entrée de l'église située sur le côté. Il indique l'altitude de Saint-Sauveur à ce point précis. Il existe un deuxième repère de nivellement ou repère géodésique au pied de l'ancienne mairie, actuellement Maison des Tout Petits. Celui-ci indique une altitude de 136 mètres.

Anniversaire de notre météorite

Le 10 juillet, notre météorite a fêté ses 101 ans. Elle est visible au Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse. Son moulage est exposé au 1^{er} étage de la Mairie, et des livrets sont disponibles à la vente à l'accueil de la mairie.



FORUM

DES

ASSOCIATIONS



FESTIVITES

SPORTS

LOISIRS

CULTURE

SOCIAL

L'INFORMATION

A PORTEE

DE MAIN



Samedi 5 septembre 2015

De 14h à 18 h - complexe associatif